FAO/MPEM/SMCP
Atelier Eco-étiquetage et certification
du poulpe mauritanien
Nouakchott, Mauritanie. 21 Mars 2018

Certification écologique de la pêcherie du Poulpe en Mauritanie

I. Rappel du contexte et résultats de la pré-évaluation



Mohamed Naji
Consultant FAO

But de l'atelier

Validation de la pré évaluation et du Programme d'Amélioration de Pêcherie du Poulpe en Mauritanie

- Rappel de la démarche MSC
- Résultats de la pré évaluation 2010-2016
- Validation du projet de FIP
- Priorisation et calendrier des activités

Rappels

OBJECTIF

Certification écologique de la pêcherie mauritanienne de poulpe selon la norme du *Marine Stewardship Council* (MSC)

UNITE DE CERTIFICATION

Espèce : poulpe
Pêcherie : artisanale (engins fixes) et industrielle (engins mobiles)
Zone géographique: toute la ZEE

Rappels

OBJECTIF

Certification écologique de la pêcherie mauritanienne de poulpe selon la norme du *Marine Stewardship Council* (MSC)

UNITE DE CERTIFICATION

Espèce : poulpe
Pêcherie : artisanale (engins fixes) et industrielle (engins mobiles)
Zone géographique: toute la ZEE

REFERENTIEL ENVIRONNEMENTAL MSC DE PECHE DURABLE

3 grands principes et des critères

Principe 1	**Statut des stocks**	**la pêche ne doit pas conduire à la surexploitation**
Principe 2	**Impact de la pêche sur l'écosystème**	**les activités de capture doivent maintenir la structure et les fonctions de l'écosystème**
Principe 3	**Performance et efficacité du système de gestion de la pêcherie**	**la pêche s'effectue dans un cadre de gestion et de règlement qui assure que l'activité soit responsable et durable**

Principe 1: Pérenniser les stocks cibles

1.1 Paramètre 1: Etat du stock

1.1.1 Etat du stock

1.1.2 Points de référence

1.1.3 Reconstitution du stock

1.2 Paramètre 2: Stratégie de capture

1.2.1 Stratégie de capture

1.2.2 Outils et règles de contrôle des captures

1.2.3 Information / surveillance

1.2.4 Evaluation du stock cible

PRINCIPES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉFÉRENTIEL MSC 2/3

Principe 2: Minimiser impact environnemental
2.1 Paramètre 1: Espèces retenues
2.1.1 Espèces retenues : Etat
2.1.2 Espèces retenues : Gestion
2.1.3 Espèces retenues : Information / surveillance
2.2 Paramètre 2: Espèces accessoires
2.2.1 Espèces accessoires : Etat
2.2.2 Espèces accessoires : Gestion
2.2.3. Espèces accessoires : Information / surveillance
2.3 Paramètre 3: Espèces ETP
2.3.1 Espèces ETP : Etat
2.3.2 Espèces ETP : Gestion
2.3.3 Espèces ETP : Information / surveillance
2.3 Paramètre 4: Habitats
2.4.1 Habitats : Etat
2.4.2 Habitats : Gestion
2.4.3 Habitats : Information / surveillance
2.4 Paramètre 5: Ecosystème
2.5.1 Ecosystèmes : Etat
2.5.2 Ecosystèmes : Gestion
2.5.3 Ecosystèmes : Information / surveillance

PRINCIPES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉFÉRENTIEL MSC 3/3

Principe 3: Gérer de façon efficace

3.1 Paramètre 1: Gouvernance et politique

3.1.1 Cadre légal / coutumier

3.1.2 Consultation, rôles et responsabilités

3.1.3 Objectifs à long terme

3.1.4 Incitations à la pêche durable

3.2 Paramètre 2: Système de Gestion spécifique à la pêcherie

3.2.1 Objectifs spécifiques à la pêcherie

3.2.2 Processus de prise de décision

3.2.3 Conformité et application

3.2.4 Plan de recherche

3.2.5 Surveillance

CONDITIONS PREALABLES ET CONDITIONS

Une **condition préalable** est un problème suffisamment important pour faire obstacle à la certification de la pêcherie

Un problème de moindre importance donnerait lieu à la formulation d'une **condition**

Comparaison de la pêcherie avec les Principes et Critères du MSC

	Note probable >80	Conformité à la norme du MSC
	Note probable située entre 60 et 80	Conformité à la norme du MSC aussi longtemps que les conditions sont satisfaites
	Note probable <60	Condition préalable à respecter avant le début d'une évaluation à part entière

EXEMPLES DE NOTATIONS

Indicateur de Performance 2.1.3: Espèces retenues: Informations, surveillance

Commentaires	Détail IP	Score Partiel	Score Global
• Des enquêtes scientifiques sur les poissons de fond sont régulièrement réalisées par l'IMROP. • Calcul des indices d'abondance pour les principales espèces ou groupes d'espèces. • C'est la pêche chalutière qui pose un problème de prises accessoires.	Qualité de l'information	80	80
	Pertinence de l'information pour l'évaluation des stocks	80	
	Pertinence de l'information pour la stratégie de gestion	80	
	Suivi	80	

EXEMPLES DE NOTATIONS

Indicateur de Performance 2.3.2 : Espèces ETP: Gestion

Commentaires/Mesures proposées	Détail IP	Score Partiel	Score Global
• Absence d'une stratégie globale pour la protection des espèces ETP • Efforts déployés pour prévenir la pêche et pour protéger certaines espèces ETP (PNBA, réserve phoque moine,…) • Des problèmes résident dans la pêche des requins	Stratégie de gestion en place	50	50
	Evaluation de la stratégie de gestion	50	
	Mise en œuvre de la stratégie de gestion	50	
	Preuve du succès de la stratégie de gestion	50	

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 1 (1/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
1.1.1 Etat du stock	• Stock encore surexploité malgré une nette amélioration. • IMROP estime le seuil de surexploitation à 17% (dépassement de l'Effort de pêche optimal).	70
1.1.2 Points de référence (PR)	• MSY/ F_{MSY} comme point de référence cible. • TAC (25 000 tonnes/an). • F_{Max} (le plus utilisé). • $F_{0.1}$ (approche de précaution).	80
1.1.3 Reconstitution du stock	• Amélioration du stock, notamment après sortie des chalutiers européens et éloignement de la limite de zone de chalutage au-delà de 20m d'isobathe. • Le niveau de surexploitation est passé progressivement de 35% à 25% puis 17% à partir de 2014. Il s'agit d'une surexploitation en termes de quantité produite et non pas d'Effort de Pêche (EP). • La biomasse semble s'améliorer et s'approcher du BMSY. • Des professionnels contestent l'arrivée des opérateurs chinois qui selon eux, ils contribueraient à la surexploitation du poulpe et que leur activité échappe à tout contrôle. La flotte chinoise est évaluée à 50 navires qui ciblent le poulpe.	84

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 1 (2/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
1.2.1 Stratégie de capture	• Passage de la gestion par l'EP à la gestion par le TAC. • Introduction du système des quotas dans la Stratégie 2015-2019. • Méthode de calcul du quota : Ancien stock diminué de 35%. • Le TAC est réparti en Quota collectif pour la pêche artisanale et en quotas individuels pour la pêche côtière et industrielle. • Un plan d'aménagement existe depuis 2006. Il a été actualisé et validé techniquement. Mais il n'est pas encore adopté officiellement et publié sous forme de textes contraignants. Plusieurs mesures de ce plan sont toutefois appliquées par l'administration des pêches depuis janvier 2016. • Pour 2015, le Tac a été de 25 000 tonnes/an alors que les quantités exportées en 2015 selon la SMCP étaient de 32 000 tonnes/an, réparties en 24 000 pour la PA et 8 000 pour la pêche hauturière. • La profession conteste le TAC élaboré par l'IMROP et souhaite une révision à la hausse. • Recommandations : i) Distinguer un quota pour le stock nord et un autre pour le stock sud. ii) le quota doit être saisonnier et non pas annuel.	68

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 1 (3/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
1.2.2 Outils et règles de contrôle des captures	• Pour Pêche Artisanale (PA) : collecte des données à l'aide de 3 modèles de fiches. Ces fiches n'ont pas encore été validées par l'IMROP. La garde côte ne peut pas suivre la PA. Cette tâche est du ressort de l'IMROP dont la présence couvre tous les sites de pêche. • Pêche hauturière : La loi prévoit que la flotte de PH débarque ses captures auprès de la SMCP. • Pêche artisanale : toutes les embarcations sont immatriculées et soumises à une licence de pêche.	50

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 1 (4/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
1.2.3 Information / surveillance	• Les connaissances sur la production du poulpe sont relativement précises étant donné que tout le poulpe pêché est exporté via la SMCP. Cette Société de commercialisation détient des archives statistiques assez précises. • Le suivi des captures de la pêche du poulpe se fait de 2 façons différentes : 1) Pêche Industrielle : Journal de pêche (déclarations). Il suit les volumes pêchés par rapport au quota et ne renseigne pas sur l'EP. 2) Pêche artisanale et côtière (déclarations): - Fiche de débarquement pour bateau côtier ; - Fiche de débarquement pour pirogue : l'IMROP est le seul organisme habilité à suivre les activités de la PA. L'IMROP est la source la plus fiable. Il est en train de travailler sur un nouveau modèle de fiche de collecte des données. - Fiche de traitement pour unité de congélation. • L'EP est connu aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche hauturière. • Toutes les fiches sont déclaratives. Elles sont visées par les gardes côtes. • En conclusion : il existe une nette amélioration par rapport à 2010. Mais, des progrès restent à faire. • Recommandations : Recueillir et enregistrer directement les données de capture lors du débarquement par la flotte de pêche artisanale et industrielle.	80

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 1 (5/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
1.2.4 Evaluation du stock cible	• L'évaluation des stocks est faite actuellement chaque année. • Les captures d'élasmobranches ont semble- t- il diminué	80

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 2 (1/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
2.1.1 Espèces retenues : Etat	• Bon niveau de connaissance • Poulpe représente environ 37 % pour la pêche industrielle • La pêche artisanale du poulpe génère très peu de prises accessoires. • Dans la pêche au chalut : seiche, calmar,…	63
2.1.2 Espèces retenues : Gestion	• La stratégie de gestion de la seiche et des autres espèces démersales retenues repose sur les mêmes principes fondamentaux que pour le poulpe. • La production de la seiche (prise accessoire) a augmenté. • Amélioration perceptible dans les prises des bateaux de la pêche industrielle.	70
2.1.3 Espèces retenues : Information / surveillance	• Des enquêtes scientifiques sur les poissons de fond sont régulièrement réalisées par l'IMROP. • Calcul des indices d'abondance pour les principales espèces ou groupes d'espèces. • C'est la pêche chalutière qui pose un problème de prises accessoires.	80

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 2 (2/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
2.2.1 Espèces accessoires : Etat	• Niveau de connaissance satisfaisant sur la nature des prises accessoires notamment dans la pêche industrielle chalutière.	65
2.2.2 Espèces accessoires : Gestion	• Pêche artisanale est sélective (licence pour le poulpe). • Pêche côtière sélective • Pêche hauturière autrefois contrôlée par des observateurs • Pêche industrielle repoussée au-delà de 20 m de profondeur	60
2.2.3. Espèces accessoires : Information / surveillance	• C'est la pêche chalutière qui pose un problème de prises accessoires. • Dans la pêche industrielle, la seiche et le calmar sont devenus des espèces cibles dans le cadre des concessions octroyées à ces navires.	63

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 2 (3/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
2.3.1 Espèces ETP : Etat	• Les eaux mauritaniennes sont riches en espèces d'un grand intérêt écologique • Il est difficile d'évaluer les éventuels impacts de la pêcherie du poulpe sur les espèces ETP	73
2.3.2 Espèces ETP : Gestion	• Absence d'une stratégie globale pour la protection des espèces ETP • Efforts déployés pour prévenir la pêche et pour protéger certaines espèces ETP (PNBA, réserve phoque moine,…) • Des problèmes résident dans la pêche des requins	50
2.3.3 Espèces ETP : Information / surveillance	• Il existe relativement peu d'information sur les espèces ETP • Les élasmobranches demeurent, généralement, mal répertoriées dans les statistiques de pêche	60

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 2 (4/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
2.4.1 Habitats : Etat	• Habitats très variés et hautement productifs • La pêche artisanale, qui utilise des engins passifs, ne devrait vraisemblablement pas perturber les habitats • Mais, les grandes quantités de pots perdus suscitent des questionnements • les activités de chalutage ont des effets préjudiciables sur la structure des fonds marins	60
2.4.2 Habitats : Gestion	• Les chalutiers sont désormais tenus à l'écart des zones sensibles du littoral (à plus de plus de 20 m de fond). • Les chercheurs avancent une amélioration de la biomasse des espèces démersales (à vérifier) • De même, certains professionnels attestent que ces mesures ont eu un impact positif sur le stock de poulpe (à démontrer)	68

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 2 (5/5)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
2.4.3 Habitats : Information / surveillance	• Cartographie des habitats en cours d'achèvement. • Absence de travaux sérieux sur la question de l'impact des engins de pêche sur les habitats • les données disponibles sur l'écosystème mauritanien et notamment sur les communautés benthiques sont encore très insuffisantes.	53
2.5.1 Ecosystèmes : Etat	Les Upwellings et les apports du fleuve du Sénégal constituent la base d'un écosystème très productif avec une grande biodiversité.	?
2.5.2 Ecosystèmes : Gestion	Absence d'une approche globale pour la gestion de l'écosystème dans lequel évolue le poulpe	50
2.5.3 Ecosystèmes : Information / surveillance	• 2002 : Travail de modélisation écosystémique sur Ecopath réalisé par Mahfoud. • 2013 : Modélisation Ecopath pour Banc d'Arguin. • Compagnes de prospection dans le cadre du projet CCLME et AWA. Dernière mission datant de 2015. • Peu d'information sur la dynamique du poulpe.	50

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 3 (1/3)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
3.1.1 Cadre légal / coutumier	• Cadre légal suffisamment étoffé • Aucun système officiel de règlement des différends au sein des pêcheries	70
3.1.2 Consultation, rôles et responsabilités	• Le système de consultation est bon tout en restant perfectible. • Tous les projets de lois sont validés par concertation avec la profession.	80
3.1.3 Objectifs à long terme	• Il n'y pas de planification au long terme. Il existe un cadre de vision 2020-2025, mais qui n'est pas encore validé. • Tous les objectifs de la stratégie actuelle couvrent un horizon temporel de 5 ans maximum.	80

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 3 (2/3)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
3.1.4 Incitations à la pêche durable	• Le Code des Pêches Maritimes et la stratégie des pêches 2015-2019 adoptent des objectifs et des mesures opérationnelles pour soutenir la durabilité des pêcheries exploitées, notamment celle du poulpe. • Absence d'incitations économiques et fiscales	60
3.2.1 Objectifs spécifiques à la pêcherie	Les objectifs de la pêcherie du poulpe sont clairement exposés dans le Plan de gestion de 2006	80
3.2.2 Processus de prise de décision	• Le nouveau plan d'aménagement a introduit un concept nouveau pour la Mauritanie qui est celui de la « gestion prévisionnelle ». Cette approche n'a pas encore été appliquée vu son coût élevé et sa difficulté. • Il existe actuellement une meilleure réactivité et une nette amélioration dans la prise de décision.	80

RESULTATS PRÉ ÉVALUATION 2016: Principe 3 (3/3)

Indicateur	Commentaires/Mesures proposées	Score
3.2.3 Conformité et application	• Le contrôle est relativement rigoureux. • Mais, ces mesures ne peuvent toutefois limiter efficacement l'effort de pêche.	75
3.2.4 Plan de recherche	• Des données sont collectées sur le stock cible, sur les autres pêcheries, ainsi que sur des questions plus générales relatives aux écosystèmes. • Les évaluations de stock sont réalisées sur une base annuelle.	60
3.2.5 Surveillance / performance de la gestion	• Rencontres régulières réunissant experts internationaux, parties prenantes et décideurs. • Tous les aspects des pêches y sont examinés, y compris le système de gestion et les performances.	70

CONCLUSIONS PRÉ ÉVALUATION 2016

- Des avancées importantes ont été réalisées depuis l'évaluation de 2010
- La pêcherie de poulpe n'est pas encore entièrement prête pour l'évaluation finale selon le référentiel MSC
- Des améliorations doivent être apportées aux trois composantes du référentiel MSC à savoir : le stock cible, l'impact de la pêche sur l'écosystème et le système de gestion

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET PRÉREQUIS POUR UNE ÉVALUATION FINALE SELON LE RÉFÉRENTIEL MSC

Principe 1 : Etat des stocks cibles	
⊙ Problème Principal	Surexploitation du stock de poulpe et manque d'efficacité du contrôle de l'EP
⏩ Condition préalable	Meilleur contrôle des captures et de l'effort de pêche
▶ Condition	Rétablissement du stock de poulpe

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET PRÉREQUIS POUR UNE ÉVALUATION FINALE SELON LE RÉFÉRENTIEL MSC

Principe 2 : Impact sur l'écosystème	
⦿ Problème Principal 1	Captures accidentelles des espèces ETP
⦿ Problème Principal 2	Impact des engins de pêche sur l'habitat
⦿ Problème Principal 3	Gestion des écosystèmes à poulpe
⦿ Problème Principal 4	Connaissance insuffisante des écosystèmes à poulpe et de leur interaction avec les activités de pêche
⏩ Condition préalable 1	Meilleure gestion des espèces ETP : meilleure sélectivité des engins de pêche vis-à-vis des captures accidentelles
⏩ Condition préalable 2	Meilleure connaissance sur l'impact des engins de pêche au poulpe sur les habitats
⏩ Condition préalable 3	Meilleure connaissance sur la dynamique écosystémique du poulpe en relation avec les activités de pêche
⏩ Condition préalable 4	Développer une approche globale pour la gestion de l'écosystème dans lequel évolue le poulpe
⏩ Condition préalable 5	Meilleure caractérisation des écosystèmes en termes d'éléments clefs, de fonctions de ces éléments dans l'écosystème et d'impact de la pêche sur ces éléments

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET PRÉREQUIS POUR UNE ÉVALUATION FINALE SELON LE RÉFÉRENTIEL MSC

Principe 2 : Impact sur l'écosystème	
Condition 1	Maitrise de l'EP destiné aux espèces retenues
Condition 2	Améliorer l'évaluation des stocks des espèces retenues
Condition 3	Meilleure connaissance des prises accessoires
Condition 4	Meilleure sélectivité des engins de pêche industriels
Condition 5	Stratégie mise en œuvre pour gérer et réduire les prises accessoires
Condition 6	Meilleure connaissance des prises accessoires
Condition 7	Meilleure connaissance des interactions de la pêcherie avec les espèces ETP
Condition 8	Meilleure connaissance des captures ETP
Condition 9	Meilleure connaissance de l'impact des engins de pêche sur l'habitat
Condition 10	Stratégie globale pour minimiser l'impact de la pêche au poulpe sur l'habitat

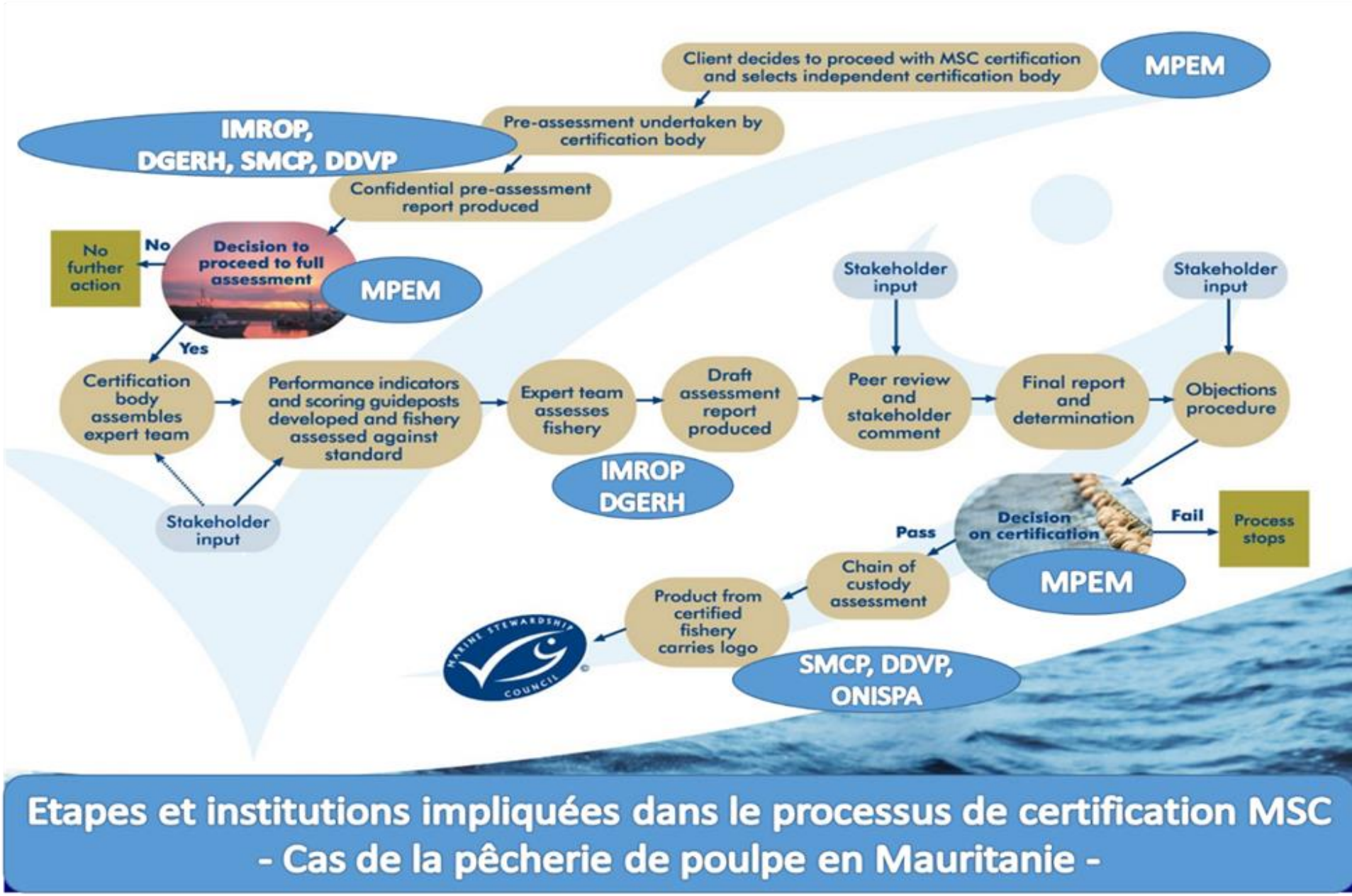
SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET PRÉREQUIS POUR UNE ÉVALUATION FINALE SELON LE RÉFÉRENTIEL MSC

Principe 3 : Système de Gestion	
Condition 1	Cadre formel et des mécanismes transparents pour le règlement des différends, y compris ceux opposant les utilisateurs de la ressource à l'autorité de gestion
Condition 2	Incitations économiques et sociales en faveur de la durabilité de la pêcherie
Condition 3	Contrôle renforcé à terre
Condition 4	Recherche renforcée sur les questions en liaison avec la certification : prises accessoires, ETP, habitats, écosystèmes, …
Condition 5	Système d'évaluation du système de gestion de la pêcherie du poulpe qui soit régulier et ouvert

AMÉLIORATIONS REQUISES

1. Renforcement de la **recherche** en multipliant les **compagnes de prospection** et les **ateliers scientifiques** et techniques ;
2. Renforcement et optimisation du **système statistique** pour la collecte des données sur **l'effort de pêche et les captures** ;
3. Elaboration (ou actualisation) des **plans d'aménagement** ;
4. Conduite des **études sur l'impact des activités de pêche**, sur les **écosystèmes et sur les habitats** ;
5. Renforcement du **programme de surveillance des sites de pêche artisanale** ;
6. **Révision et amélioration des mesures de gestion** de la pêcherie du poulpe ;
7. Renforcement du **cadre législatif, réglementaire et institutionnel**.

ETAPES ET INSTITUTIONS IMPLIQUÉES



Etapes et institutions impliquées dans le processus de certification MSC
- Cas de la pêcherie de poulpe en Mauritanie -

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

FAO/MPEM/SMCP
Atelier Eco-étiquetage et certification
du poulpe mauritanien
Nouakchott, Mauritanie. 21 Mars 2018

Certification écologique de la pêcherie du Poulpe en Mauritanie

II. Programme d'Amélioration de Pêcherie (FIP)



Mohamed Naji
Consultant FAO

C’est quoi un FIP?

Un FIP est un **programme d’action** qui réunit de **multiples intervenants** de la pêche (pêcheurs artisanaux et / ou industriels, secteur privé, gestionnaires / autorités de la pêche, chercheurs et ONG) qui collaboreront pour **induire des changements** mesurables susceptibles de **répondre à la norme MSC** et d’assurer la durabilité à long terme d'une pêcherie.

Processus d'élaboration d'un FIP

pré évaluation MSC

Engagement des parties prenantes

Elaboration du plan d'action

OBJECTIF DE LA MISSION:

Elaborer un FIP pour mettre à niveau la pêcherie de poulpe en vue de sa certification finale MSC

Nota Bene: Distinguer un FIP de son Plan d'Action

Lignes directrices pour un FIP poulpe en Mauritanie

1 S'appuyer sur le soutien institutionnel et de marché pour accroître le partenariat global et l'engagement pour le projet FIP

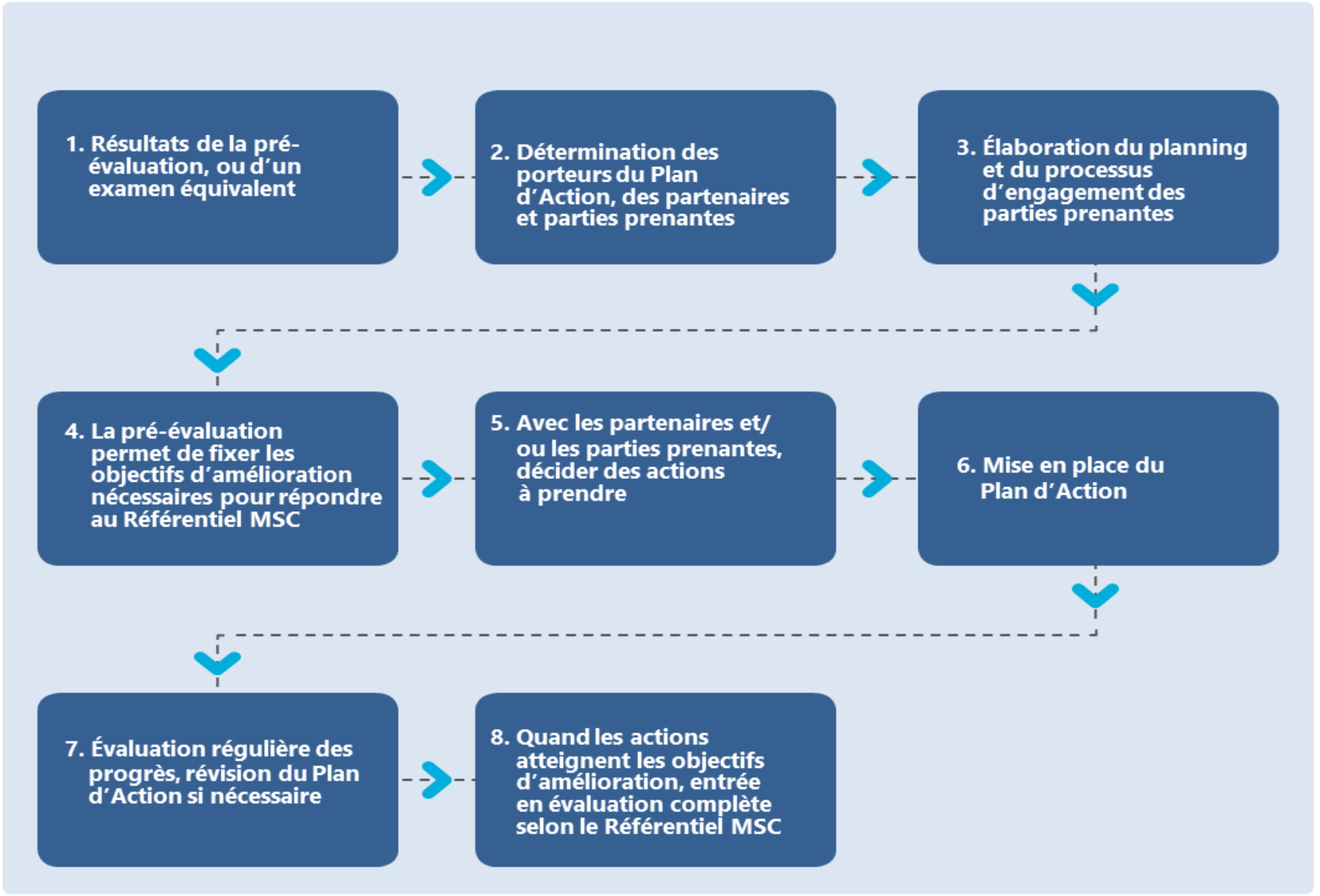
2 Mise à jour du rapport de pré-évaluation à l'encontre des indicateurs de performance du MSC et des repères de notation

3 Élaboration d'un Plan d'Action pour combler les écarts recensés dans la pré-évaluation mise à jour

4 Renforcer la capacité des parties prenantes à participer dans les FIPs et à les mettre en œuvre à travers une formation initiale et avancée et un renforcement des capacités

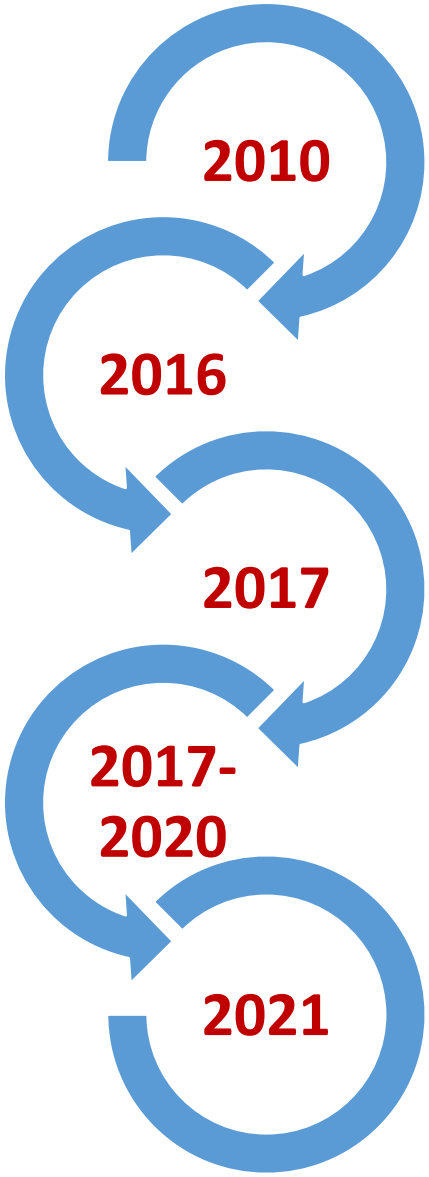
5 Mise en œuvre et suivi du FIP Poulpe en Mauritanie

Etapes du processus de planification des actions d'un FIP



(Source : MSC, 2014)

Rappel Echéancier



Pré Evaluation MSC

- Actualisation de la pré-évaluation (Atelier du 26 et 27 Octobre 2016)
- Elaboration du FIP (25 Décembre 2016)

- Validation du FIP (Avril 2017)
- Début mise en œuvre FIP (Mai? 2017)

Mise en œuvre du FIP

Evaluation complète de la pêcherie

Vue d'ensemble du FIP Poulpe Mauritanie

<table>
<tr><td colspan="2">Nom de la pêcherie : Pêcherie de poulpe</td><td>Date de démarrage (prévue) : Mai 2017</td></tr>
<tr><td>Localisation de la pêcherie : Zone 34 FAO</td><td>Méthode de pêche: Chalut demersal, pots en plastique</td><td>Date de fin (prévue) : Décembre 2020</td></tr>
<tr><td colspan="2">Chefs de projets : SMCP</td><td>Améliorations recommandées par : FAO</td></tr>
<tr><td colspan="3">Vue d'ensemble du Plan d'Action : Le FIP vise :
- Le renforcement des capacités d'évaluation et de gestion des pêcheries ;
- Une meilleure connaissance et une meilleure gestion des écosystèmes à poulpe ;
- Un meilleur contrôle des captures et un suivi efficace des statistiques de pêche.

Le Plan d'action se déroule en quatre années et fait participer des institutions publiques nationales, des partenaires internationaux techniques et financiers et le secteur privé. L'accompagnement et l'encadrement technique est assuré par la FAO et MSC.</td></tr>
</table>

Structure du Plan d'Action du FIP

Quatre axes d'intervention majeurs structurent le **Plan d'action** pour l'amélioration de la pêcherie:

1. **Evaluation et gestion des stocks**
2. **Habitas, prises accessoires et écosystèmes**
3. **Suivi contrôle et surveillance**
4. **Gestion et gouvernance.**

Un axe d'intervention supplémentaire réside dans le **renforcement des capacités**.

Plan d'Action du FIP

Evaluation et gestion des stocks

Indicateur Performance	Action/tâche
Etat du stock	Réduire l'effort de pêche impactant le stock de poulpe
Stratégie de capture	Améliorer le cadre d'évaluation et définir des échéanciers pour la révision de la stratégie
Espèces retenues : Etat	Renforcer la gestion par les quotas
	Réduire l'effort de pêche impactant les espèces retenues
Espèces retenues : Gestion	Améliorer l'évaluation des espèces retenues

Plan d'Action du FIP

Habitas, prises accessoires et écosystèmes 1/2

Indicateur	Action/Tâche
Espèces accessoires : Etat	Réaliser des études visant à quantifier et à caractériser les prises accessoires
Espèces accessoires : Gestion	Réaliser des études visant à améliorer la sélectivité des engins de pêche industriels
	Elaborer et mettre en place une stratégie pour gérer et réduire les prises accessoires
Espèces accessoires : Information / surveillance	Réaliser des études visant à quantifier et à caractériser les prises accessoires
Espèces ETP : Etat	Réaliser des études visant à améliorer les connaissances sur l'interaction de la pêcherie avec les espèces ETP
Espèces ETP : Gestion	Réaliser des études visant à améliorer la sélectivité des engins de pêche vis-à-vis des captures accidentelles
	Elaborer et mettre en place une stratégie pour gérer et réduire les captures accidentelles
Espèces ETP : Information / surveillance	Réaliser des études visant à quantifier et à caractériser les captures des espèces ETP

Plan d'Action du FIP

Habitas, prises accessoires et écosystèmes 2/2

Indicateur	Action/Tâche
Habitats : Etat	Améliorer les connaissances sur la question de l'impact des engins de pêche sur les habitats
Habitats : Gestion	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie globale pour minimiser l'impact de la pêche au poulpe sur les habitats
Habitats : Information / surveillance	Réaliser des études sur l'impact des engins de pêche au poulpe sur les habitats
Ecosystèmes : Etat	Réaliser des études sur la dynamique écosystémique du poulpe
	Réaliser des études sur les impacts éventuels de la pêche du poulpe sur l'écosystème
Ecosystèmes : Gestion	Développer une approche globale pour la gestion de l'écosystème dans lequel évolue le poulpe
Ecosystèmes : Information / surveillance	Mener des études pour caractériser l'écosystème en termes d'éléments clefs, de fonctions de ces éléments dans l'écosystème et de l'impact de la pêche sur ces éléments
	Développer la modélisation écosystémique (Ecopath, …)

Plan d'Action du FIP

Suivi contrôle et surveillance

Indicateur	Action/Tâche
Outils et règles de contrôle des captures	Articuler le plan d'opération de surveillance avec les dispositions de surveillance prévues dans les plans d'aménagement des pêcheries (surveillance par pêcherie)
	Mettre en place/renforcer le dispositif de suivi de captures dans le cadre des pêcheries aménagées
	Renforcer le dispositif SCS en zone côtière pour accompagner le développement maitrisé de la Pêche Artisanale et Côtière (PAC)
	Renforcer la lutte contre la pêche INN dans le cadre d'un plan d'action national
	Renforcer les moyens techniques, humains et financiers de la surveillance

Plan d'Action du FIP

Gestion et gouvernance

Indicateur	Action/Tâche
Cadre légal / coutumier	Développer un cadre formel ainsi que des mécanismes transparents pour le règlement des différends, y compris ceux opposant les utilisateurs de la ressource à l'autorité de gestion
Incitations à la pêche durable	Développer des incitations économiques et sociales en faveur de la durabilité de la pêcherie
Conformité et application	Renforcer le contrôle à terre
Plan de recherche	Renforcer la recherche sur les questions en liaison avec la certification : prises accessoires, ETP, habitats, écosystèmes,.
Plan de recherche	Promouvoir la dissémination des résultats de la recherche
Surveillance / performance de la gestion	Instaurer un système d'évaluation du système de gestion de la pêcherie du poulpe qui soit régulier et ouvert

Partenaires du FIP

- Coordination du FIP: SMCP
- Institutions Partenaires nationales : principalement les institutions sous autorité du MPEM
- Partenaires internationaux (techniques et financiers): FAO, MSC, UE, BM, …
- Milieux professionnels nationaux et étrangers (pêche et industrie du poulpe)

Partenaires du FIP

Partenaires institutionnels nationaux	
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	MPEM
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches	IMROP
Direction Générale d'Exploitation des Ressources Halieutiques	DGERH
Société Mauritanienne de Commercialisation des Produits de la Pêche	SMCP
Direction du Développement et de la Valorisation des Produits	DDVP
L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche	ONISPA
Parc National du Banc d'Arguin	PNPA
Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes	DARE
Garde Côtes Mauritanienne	GCM
Société Nationale de Distribution de Poisson	SNDP

Partenaires du FIP

Partenaires techniques et financiers internationaux	
Organisation des NU pour l'Alimentation et l'Agriculture	FAO
Union Européenne	UE
Agence espagnole pour la coopération internationale au développement	AECID
Agence allemande de coopération internationale	GIZ
Agence japonaise de coopération internationale	JICA
Banque Mondiale	BM
Marine Stewardship Council	MSC
Sustainable Fisheries Partnership	SFP
...	

Partenaires du FIP

Professionnels	
Organisations de producteurs	OP
Professionnels de la pêche	PP
Professionnels de l'Industrie	PI
Importateurs Etrangers	IE
…	

Accord de Partenariat

Les participants au FIP sont tenus par un **accord-cadre** qui définit leurs responsabilités et leurs obligations envers le Projet d'amélioration, d'une part, et envers les autres membres du FIP, d'autre part.

Organisation du FIP

Comité de pilotage	Groupe des membres Participants (partenaires)
• SMCP • Représentants des professionnels (pêche et industrie) • Représentants des acheteurs étrangers	• Partenaires institutionnels nationaux • Partenaires techniques et financiers internationaux • Professionnels

Détail du Pan d’Action du FIP

Voir tableaux Excel

Budget estimatif du Plan d'Action du FIP poulpe

Composante	$ 1000
Evaluation et gestion des stocks	50
Habitas, prises accessoires et écosystèmes	370
Suivi contrôle et surveillance	0
Gestion et gouvernance	0
Renforcement des capacités	100
Total	520

- L'essentiel du budget du Plan d'action sera destiné à la composante « Habitas, prises accessoires et écosystèmes ».
- Le financement des composantes 3 et 4 sera assuré par le budget ordinaire des institutions partenaires.
- Pour le renforcement des capacités, des partenaires internationaux (MSC, …) sont en mesure d'apporter une contribution financière conséquente et un accompagnement technique adapté.

MERCI DE VOTRE ATTENTION